



Dossier d'inscription



Nom et prénom	
---------------	--

Discipline	Type de licence	Catégorie	Règlement
<input type="checkbox"/> Baseball <input type="checkbox"/> Softball	<input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Entraînement (*)	<input type="checkbox"/> U9 <input type="checkbox"/> U12 <input type="checkbox"/> U15 <input type="checkbox"/> U18 <input type="checkbox"/> Senior	<input type="checkbox"/> CB : via HelloAsso <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement : demandez le RIB

(*) Le type de licence "Entraînement" ne donne accès à aucun match, que ce soit amical, championnat ou tournoi.

Nouvel adhérent ou changement de coordonnées

Adresse postale	
Code postal et ville	
Date de naissance	
Ville et département de naissance	
Nationalité	

Coordonnées de contact joueur

Téléphone portable	
Adresse email	

Pour les mineurs

Nom et Tél portable des parents		
Adresses email des parents		

Avez-vous déjà été licencié dans un autre club de Baseball que Nantes ?

- non
 oui (Ancien club et N° de licence) :

Avez-vous un diplôme :

- Arbitre Baseball / Softball
 Scoreur
 Initiateur

Droit à l'image

- J'accepte d'être pris en photo à l'occasion des entraînements, matchs, ou toute animation sportive à domicile ou à l'extérieur et que mon image soit utilisée dans le cadre des activités du club ou des structures affiliées à la **FFBS**



Assurances

L'assurance est obligatoire pour pratiquer notre sport.

Vous pouvez choisir (cochez la case correspondant à votre choix) :

- Soit de contracter l'assurance individuelle pour la pratique du Baseball et du Softball proposée par la Fédération Française de Baseball et Softball (4€ déjà inclus dans la cotisation).

L'ensemble des documents relatifs aux assurances sont disponibles dans la base documentaire fédérale :
<https://ffbs.fr/federation/informations-licences/>

- Soit de fournir une attestation d'assurance de votre propre assureur précisant : «garanties dommages corporels et Responsabilité civile dans le cadre sportif extra-scolaire et notamment le Baseball et le Softball ». De plus, vous êtes invités à vérifier s'il est dans votre intérêt de souscrire à une assurance complémentaire individuelle garantissant les dommages corporels ou d'autres extensions de garanties (ex : Indemnités journalières, ...).

Si vous souhaitez renoncer à l'assurance fédérale, merci de joindre l'attestation de votre assureur et remplir les informations ci-dessous.

Responsabilité civile

J'atteste avoir une assurance comprenant la responsabilité civile pour les activités sportives.

- ★ Nom de la compagnie d'assurance :
- ★ Nom de l'assuré principal :
- ★ Numéro d'assurance :

Fait à :

Le :

Signature obligatoire



Autorisation parentale pour les mineurs



Je soussigné-e, Mr - Mme :

Responsable légal / parent de :

Déclare : (*) **Rayer les 3 mentions inutiles**

* AUTORISER mon enfant à pratiquer le Baseball au sein du NANTES ATLANTIQUE BASEBALL SOFTBALL et à participer à toutes les activités sportives du Club

* ACCEPTER / NE PAS AUTORISER (*) que mon enfant soit pris en photo à l'occasion des entraînements, matchs, ou toute animation sportive à domicile ou à l'extérieur et que son image soit utilisée dans le cadre des activités du club ou des structures affiliées à la FFBS

* AUTORISER / NE PAS AUTORISER (*) mon enfant à rentrer seul à son domicile après la séance d'entraînement prévue et/ou un match / tournoi / plateau

* AUTORISER / NE PAS AUTORISER (*) mon enfant à rentrer à domicile après la séance d'entraînement et/ou un match / tournoi / plateau avec le parent d'un autre joueur, et m'engager à prévenir le responsable sportif de cette éventualité

* AUTORISER le NANTES ATLANTIQUE BASEBALL SOFTBALL à le faire hospitaliser si nécessaire

* DÉCHARGER le NANTES ATLANTIQUE BASEBALL SOFTBALL de tout incident qui pourrait survenir en dehors des équipements du Club

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom :	
Téléphone domicile/mobile/travail :	
Lien avec le (la) joueur-se	

Avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à : Le :

Signature obligatoire



Attestation médicale

D

Pour les **majeurs**

Merci de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Baseball-Softball en compétition.

Pour les **mineurs**

Si, après avoir rempli le questionnaire de santé, vous avez répondu à au moins une question par oui, fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Baseball-Softball en compétition. Sinon, merci de remplir l'attestation ci-dessous.

ATTESTATION

Lorsque qu'un intéressé a coché toutes les cases du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur de façon négative, il peut se servir de cette attestation lors de l'obtention ou du renouvellement de sa licence.

Je soussigné M - Mme : _____

en ma qualité de représentant légal de : _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal

Ne joignez pas le questionnaire de santé qui est un document médical confidentiel. La présente attestation suffit



Règlement intérieur



PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est le règlement intérieur de l'Associations suivante, soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 :

Nantes Atlantique Baseball Softball

Il est destiné à compléter les statuts de l'association et est établi car la pratique d'un sport au sein d'une association n'est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles.

Article 1 : Inscription et cotisations

a) Il est possible de découvrir le baseball ou le softball avec deux entraînements d'essai gratuits. Le matériel mis à la disposition gracieusement sera restitué à la fin de chaque séance d'essai.

Passée la période d'essai, la personne devra se positionner sur la prise de licence ou non : dans la négative, la personne ne pourra plus pratiquer et se verra refuser l'accès au terrain, pour des raisons d'assurance. La personne, si elle décide de s'inscrire, devra avoir remis son dossier complet avant de pouvoir poursuivre les entraînements en tant que nouveau membre du club inscrit, licencié (ou en instance de l'être) et en possession d'une assurance (fédérale ou personnelle à jour).

b) L'adhésion d'un nouveau membre est soumise au versement d'une cotisation dont le montant sera fixé chaque année par le bureau de l'association et indiqué à chaque adhérent lors de l'Assemblée Générale ordinaire de section.

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année, quelle qu'en soit la raison.

Cette cotisation devra être ensuite versée par les membres tous les ans, afin de réitérer leur adhésion à l'association. Sans paiement de cette cotisation une relance sera émise à l'encontre du membre par courrier ou e-mail, accordant un délai de régularisation. Si à l'issue du délai accordé le membre n'a toujours pas procédé à la régularisation de sa cotisation, il sera radié de plein droit de l'association.

Les paiements des cotisations peuvent être effectués en trois fois sans frais, par carte bancaire, virement ou chèque.

La souscription d'une licence et d'une assurance sont obligatoires pour chaque saison. L'adhérent peut choisir de souscrire à l'assurance du club ou de fournir la sienne.

Article 2 : Respect des locaux et du matériel

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Article 3 : Respect des personnes

Chaque adhérent s'engage à faire preuve de fair play et de sportivité, à respecter les adversaires et ses coéquipiers, les officiels, les spectateurs ainsi que tous les autres adhérents ou accompagnants.

Il s'engage à respecter les décisions des officiels.

Chaque adhérent s'engage à respecter les dirigeants, coachs ainsi que leurs choix durant les matchs et entraînements (tactique, composition de l'équipe,...). Cette clause n'empêchant nullement le dialogue, les dirigeants et coachs s'engagent à se tenir à la disposition des joueurs ou parents qui le désirent.

En cas de manquement à l'éthique, à la morale et de non-respect de ce règlement ou de l'image du club, ce dernier pourra prendre des sanctions telles que son exclusion temporaire ou définitive.

Article 4 : Entraînements et compétitions

a) La saison des entraînements commence début septembre et se termine mi-juillet. Le planning est établi par le club en accord avec la municipalité.

Dans l'intérêt des adhérents, **la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours.**

Le club utilise la solution Sport Easy pour la gestion présence aux entraînements, matchs et tournois. Les accès sont donnés aux adhérents une fois leur inscription validée.

Par soucis d'organisation et par respect pour le travail des entraîneurs et pour leurs coéquipiers, il est demandé aux joueurs **d'indiquer leur présence aux entraînements au moins 24h avant** et aux **matchs au moins une semaine à l'avance sous peine de ne pas pouvoir jouer.**

Dans le cas d'un désistement pour un entraînement ou match moins de 24h avant l'événement, les adhérents sont tenus de prévenir leur entraîneur par message.

Prévenir est une question de respect pour les coachs qui sont bénévoles !

La compétition n'est pas obligatoire cependant l'adhérent qui s'engage à participer à des championnats doit respecter cet engagement tout au long de la saison. A noter qu'en cas de désistement entraînant un forfait de l'équipe par manque de joueurs disponibles, une amende peut être infligée au club.

b) Les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux, seront annoncées par les coachs via le site Sport Easy et/ou les réseaux sociaux le plus longtemps possible à l'avance.

c) Les membres mineurs sont placés sous l'autorité de l'entraîneur à partir du début de la séance d'entraînement suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur et de la confirmation de l'entraînement en cas de mauvais temps.

Le club décline toute responsabilité pour un incident ou accident survenu à un membre mineur du club qui ne se serait pas présenté à l'entraînement ou qui aurait quitté le terrain.

Aucun mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

Article 5 - Sécurité

La sécurité est une valeur primordiale dans notre discipline. Se mettre en danger ou mettre en danger quelqu'un d'autre entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Les accidents qui surviendraient en dehors des créneaux déterminés par le bureau sont la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux des mineurs. A l'intérieur des créneaux horaires d'entraînement, les accidents liés strictement à la pratique sont couverts par l'assurance et/ou la licence fédérale et l'assurance groupe qui y

est rattachée. En aucun cas, la responsabilité du club ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vol, bagarre, dégradations etc..) non liés directement à la pratique sportive.

L'association dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations sur le parking des terrains d'entraînement et pour tout incident non prévu au règlement intérieur.

La sécurité passe aussi par l'emploi d'un équipement adapté. Les entraîneurs peuvent refuser la participation à un entraînement ou un match s'ils jugent qu'un joueur n'a pas l'équipement nécessaire (tenue de sport).

Article 6 : Motifs d'avertissement ou d'exclusion.

Les comportements et réflexions à caractère discriminant, diffamatoire, injurieux (insultes, sexisme, homophobie, racisme, etc) sont strictement interdits et pourront faire l'objet d'une sanction en fonction de leur gravité.

Les entraîneurs et le Comité Directeur se réservent le droit de délivrer des avertissements à toute personne qui fera preuve d'une attitude intolérante.

Il est formellement interdit d'utiliser des produits dopants, chaque adhérent est tenu d'en respecter la législation en vigueur. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate et définitive.

Aucun joueur ne sera accepté sur le terrain en cas d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

Tout manquement au règlement intérieur entraînera, au bout de trois avertissements, l'exclusion définitive.

Article 7 : Engagement

Le Nantes Atlantique Baseball Club recommande et encourage ses membres à s'investir, en devenant Arbitre et/ou Scoreur diplômé, en plus de joueur. Outre l'apport d'une parfaite compréhension du jeu et l'intérêt de diriger un match officiel de baseball/softball, ces officiels sont recherchés et rémunérés au niveau régional pour arbitrer/scorer les autres clubs dans les différents championnats.

Nos officiels, (quand nous recevons une équipe) arbitrent et scorent notre club et bénéficient du principe de déduction d'impôt.

Le club se devant de répondre au cahier des charges de la FFBS, des formations d'arbitres et de scoreurs sont organisées en Pays de Loire. Le coût de la formation sanctionnée par un diplôme sera entièrement pris en charge par le club.

L'association se réserve le droit de toutes modifications dudit règlement en convoquant le Comité Directeur.

L'adhésion au Nantes Atlantique Baseball Softball implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Mention Lu et approuvé NOM et SIGNATURE : (pour les enfants mineurs, signature du représentant légal)



Vie du Club



Le Club ne vit et fonctionne que par ses bénévoles.

L'équipe dirigeante et les coachs ont besoin de toutes les bonnes volontés pour bien faire fonctionner le club et le faire progresser.

Votre motivation fera toute la différence ; merci de choisir au moins une proposition d'aide. Nous vous contacterons pour fixer avec vous la ou les dates de participation selon vos disponibilités. Ces propositions sont des exemples, n'hésitez pas si vous avez d'autres idées !

Joueur senior / U18

- Aider à l'encadrement des séances U15

Parent

- Participer au covoiturage (en particulier pour les déplacements de tournois)
- Participer au démontage de la cage de batting (samedi après midi après l'entraînement U15)
- Aider à l'encadrement des séances U15 - pas besoin d'être un(e) expert(e) -

Tous

- Rechercher activement des sponsors (faire marcher son réseau...)
- Participer à une commission (communication, partenariat, formation...)
- Animation des journées de démonstration (Sentez-vous sport, etc...)
- Autre :

Prénom et nom :

Section :

Date et signature du joueur ou son représentant légal

Et une dernière question pour ceux et celles qui nous rejoignent....

Comment avez-vous connu le club des Mariners ?

- sur Facebook
- via une recherche internet
- via le site fédéral
- lors d'une animation (Sentez-vous Sport, ou autre)
- par le bouche-à-oreille autre :